

Annonces Légales

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

CONSTITUTION SAS

FI32076



Cabinet d'expertise comptable à Le Lamentin

Suivant acte SSP en date de DUCOS (972) du 26/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS
Dénomination : MATERIEL APICOLE BOUCHERIE BOULANGERIE POISSONNERIE

Siège : ZA La Marie - N°23 - 97224 DUCOS

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital : 10 000 €

Objet : La vente, la fabrication de matériel apicole. Produit de la ruche, la transformation et le conditionnement de tous produits issus de la ruche, essaims. La vente et la location de matériel de nettoyage professionnel. Le matériel de boucherie, boulangerie, poissonnerie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société CEX PARTICIPATIONS, SAS au capital de 1 000 € ayant son siège social sis ZA LA MARIE - N°18 - 97224 DUCOS, immatriculée au RCS de FORT DE FRANCE sous le n°913 144 184, représentée par M. Christian EXILIE.

La Société sera immatriculée au RCS de FORT DE FRANCE.

POUR AVIS

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

FI32083



JURI 4, société d'avocats,
56, bd Gustave-Flaubert,
63000 Clermont-Ferrand.

SRM.IE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : MBE 523

Mangot Vulcin,
97232 LE LAMENTIN Cedex 2
953 215 613 RCS FORT DE FRANCE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 10 Juillet 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée SRM.IE a décidé de transférer le siège social du MBE 523, Mangot Vulcin, - 97232 LE LAMENTIN Cedex 2 à DUCOT (97224) - Morne Pitault à compter du 10 Juillet 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS Le Président

Abonnez-vous :

www.lelegis.fr

MARCHÉ PUBLIC

FI32086



Ville-vauclin.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 16/10/24, une enquête publique est ouverte du **12 novembre 2024 au 17 décembre 2024 inclus**, soit 30 jours consécutifs, à la mairie du VAUCLIN, portant sur la demande de permis de construire présentée par Monsieur Giovanni GAUDOUX gérant de la SASU MADILON HOTEL, relative à la construction d'un complexe hôtelier regroupant des activités commerciales.

Cette demande, constituée conformément aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123.1 et suivants du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie du Vauclin, du 12 novembre 2024 au 17 décembre 2024 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie du VAUCLIN, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« Construction d'un complexe hôtelier à MACABOU - M. Giovanni GAUDOUX- LE VAUCLIN»), à l'adresse e-mail suivante : cabinet@mairie-vauclin.fr

Monsieur Guy LAFONTAINE, Directeur de l'ADDUAM (retraité), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le

Président du Tribunal Administratif de MARTINIQUE, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du VAUCLIN aux jours et heures suivants :

Mardi 12 novembre 2024 de 8h00 à 12h00 - Ouverture

Jeudi 21 novembre 2024 de 8h00 à 12h00 - permanence

Jeudi 05 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 - permanence

Mardi 17 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 - Clôture

En cas d'empêchement de Monsieur LAFONTAINE, Madame Danielle COROSINE, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie du VAUCLIN - Direction du Développement Urbain Durable - Bureau du responsable du service urbanisme - pendant les heures d'ouverture au public (de 8h00 à 12h00).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie du Vauclin, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 1 de l'arrêté municipal susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie du Vauclin - Bureau du responsable du service urbanisme - 05.96.74.15.22 pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation de construire du complexe hôtelier, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du maire de la commune du VAUCLIN.

Des informations pourront également être demandées auprès de Monsieur Giovanni GAUDOUX - 9 rue Loulou Boisilaville 97 200 FORT DE FRANCE.

Le résumé non technique de l'étude d'impact ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la ville du VAUCLIN.

Le Maire Jimmy FARREAU

Une annonce légale à publier en Martinique ?

Simple - Facile - Paiement sécurisé

Votre attestation dans votre boîte mail

Immédiatement

24 H / 24 ; 7 Jours / 7

www.lelegis.fr